

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 21 mars 2014

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 12

L'an deux mil quatorze le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2014.

Présents: M. DUBRUN Jean-Philippe, M. AMIGUES Gérard, Mme DAUDÉ Simone, M. MORFOISE Alex, ~~Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie~~, M. WILLANUEVA Jean-Noël, Mme RIGO Géraldine, Mme MASSANES Pascaline, M. CAHORS Michel, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine RIGO.

Analyse des offres d'entreprises salle culturelle :

Le Lot 2 : Charpente et le Lot 12 : Désamiantage sont intégrés dans le Lot 1 : Démolition / Gros œuvre

La nouvelle consultation lancée a permis l'attribution des lots suivants :

- Lot 1 : Démolition / Gros œuvre
- Lot 6 : Plâtrerie Peinture
- Lot 7 : Revêtements de sols scellés et collés - Résine
- Lot 8 : Plomberie – Sanitaire – chauffage - ventilation
- Lot 11 : Scène

La négociation engagée a permis l'attribution du Lot 3 : Etanchéité

Mise à disposition des voies communales à la CCPL

Par suite d'une erreur d'interprétation, rectification du total de la voirie mise à disposition de la CCPL qui s'élève à 9990 mètres.

Convention local Place de la Mairie

Le local situé au fond de la cour derrière la mairie va servir de salle provisoire durant la durée des travaux de la salle des fêtes. Les tarifs ont été fixés à :

- * réunions : gratuit
- * manifestation organisée par une association dont le siège se situe sur la commune de Limogne ou oeuvrant pour Limogne : forfait de 20 €
- * manifestation organisée par une association dont le siège ne se situe pas sur la commune de Limogne et ne figurant pas dans la catégorie ci-avant : forfait de 30 €
- * utilisation ponctuelle hors manifestation : forfait 20 €
- * manifestation privée : forfait 30 €.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 27 mars 2014

Le Maire, Francis MERCADIER,